



Pour que  
*l'égalité*  
devienne  
*réalité*



*Sommaire*

**Problématique et information**

Objectif ..... A-3

Avant-propos..... A-3

On lui reproche quoi, à notre façon de voter ?..... A-4

    Différentes façons de voter de par le monde..... A-4

    Un modèle fondé sur la division du territoire ..... A-5

    Des avantages mais aussi des inconvénients ..... A-5

    Une façon de voter qui ne satisfait pas tout le monde ..... A-6

Ce qu'on nous propose... ..... A-7

    Une nouvelle façon de voter au Québec ?..... A-7

    Comment cela va-t-il se mettre en place ? ..... A-8

    L'avantage de voter différemment... ..... A-9

Et les femmes alors ? ..... A-9

Conclusion ..... A-11

Références bibliographiques ..... A-12

Activité : suggestion et outils (présentation de l'Afeas) ..... A-14

**Section des Activités femmes d'ici**

Caractéristiques et repères ..... E-2

Marchés cibles ..... E-2

Activité ..... E-2

Communications ..... E-3

Personnalités ..... E-4

Partenariat ..... E-4

Évaluation et suivi ..... E-4

Déroulement ..... E-5

## Objectif

### **Informers les femmes sur les enjeux de la démocratie.**

*«La tâche des vrais démocrates est de voir à ce que le peuple soit de plus en plus au courant, instruit, renseigné sur ses propres intérêts » René Lévesque*

## Avant-propos

Vivre en démocratie n'est pas une tâche facile! En principe, la démocratie, qui signifie «pouvoir au peuple», existe quand tous les citoyens et les citoyennes peuvent exercer un droit de regard sur le fonctionnement de leur système politique et de leurs institutions publiques.

Lorsqu'ils ont le droit d'exprimer leur volonté et de montrer leur désaccord vis-à-vis leur gouvernement, entre autres en allant voter, les citoyens et les citoyennes vivent dans une démocratie.

Mais dans les faits, tout n'est pas si simple. Il arrive que la démocratie ne s'ajuste pas parfaitement à la réalité. C'est ainsi qu'au cours de l'histoire, de nombreuses critiques et insatisfactions ont été régulièrement formulées sur notre façon d'exercer la démocratie.

En effet, plusieurs ont constaté que même en démocratie, tout le monde n'a pas accès au même droit de parole que la majorité. Alors, des questions se sont posées pour tenter de réduire les inégalités. Comment faire en sorte que toutes les couches de la société, sans exclusion, soient bien représentées et entendues par nos décideuses et décideurs politiques? Comment agir pour que certains groupes en particulier, comme les communautés culturelles, les autochtones ou encore la population des régions, ne soient plus oubliés au gré des différentes réformes du gouvernement? Et surtout, comment se fait-il que les femmes, qui représentent pourtant la moitié de la population, rencontrent encore tant d'obstacles pour s'impliquer en politique?

Pour tenter de répondre à toutes ces interrogations, de grands chantiers de discussion ont été entrepris au Québec durant les dernières années sous le thème de la « Réforme des institutions démocratiques ». Plusieurs groupes et organismes sociaux y ont participé, alimentant ainsi les débats et les échanges d'idées.

Au fil des discussions, plusieurs initiatives ont été proposées en vue d'améliorer notre façon d'exercer la démocratie et pour faire en sorte que nos institutions politiques reflètent davantage la diversité de notre société. Parmi les solutions jugées les plus urgentes, on retrouve celle visant à changer notre façon de voter...



## *On lui reproche quoi, à notre façon de voter ?*

L'idée de changer notre façon de voter, c'est-à-dire de modifier notre mode de scrutin, n'est pas neuve. Déjà en 1902, au Québec, les discussions à ce sujet allaient bon train. Mais les changements souhaités n'ont jamais eu lieu car, une fois élus, les partis au pouvoir oubliaient quelque peu la nécessité de transformer notre système électoral.

Notre façon de voter, c'est-à-dire notre mode de scrutin, c'est le moyen par lequel nous choisissons des hommes et des femmes pour nous représenter et pour gouverner la société en notre nom.

### **Différentes façons de voter de par le monde**

Chaque pays démocratique dans le monde possède sa propre façon de voter, c'est-à-dire son propre système électoral.

Pour la France, c'est le mode de scrutin « majoritaire à deux tours » qui lui permet d'élire son gouvernement, à la tête duquel se trouvent non seulement un premier ministre mais aussi un président. Si les candidates et candidats aux élections ne parviennent pas à obtenir plus de 50% des votes, les citoyennes et les citoyens peuvent être appelés à voter une deuxième fois, d'où les « deux tours », pour départager les gagnants.

Pour Israël et les Pays-Bas, c'est plutôt le mode de scrutin appelé « la proportionnelle intégrale nationale » qui est utilisée. Cette façon de voter reflète fidèlement la répartition du vote populaire : par exemple, un parti qui obtient 23 % de votes se voit attribuer 23 % des sièges au Parlement.

Au Québec, où règne un régime parlementaire de type britannique, nous avons le mode de scrutin « majoritaire à un tour ». Cette façon de voter n'existe plus que dans quatre pays : l'Angleterre, les États-Unis, l'Inde et le Canada.

Selon ce modèle, durant les élections, les Québécoises et les Québécois en âge de voter ne votent qu'une seule fois, et c'est le candidat ou la candidate qui a obtenu le plus de votes dans sa circonscription, soit une majorité des votes, qui est élu à l'Assemblée nationale.

Notre système « majoritaire » repose sur une majorité simple et non absolue des votes, c'est-à-dire que les députées ou députés n'ont pas à obtenir plus de 50 % des votes pour être élus, puisque le simple fait d'obtenir un plus grand nombre de votes que leurs adversaires suffit.

Notre système est aussi à « un tour » étant donné que les électrices et les électeurs ne votent qu'une seule fois durant les élections. De plus, on le qualifie parfois d'« uninominal » car on élit un seul député par circonscription électorale<sup>1</sup>.

## Un modèle fondé sur la division du territoire

Pour respecter le principe « une personne, un vote », chaque députée ou député doit représenter un nombre à peu près égal d'électrices et d'électeurs. Dans notre façon de voter, le territoire doit donc être divisé en « portions », c'est-à-dire en « circonscriptions » comportant un nombre à peu près équivalent de personnes aptes à voter.

Le territoire du Québec est ainsi « découpé » en 125 circonscriptions électorales. Quand vient le temps des élections, chaque parti politique présente son candidat ou sa candidate dans chacune des circonscriptions. Celui ou celle qui obtient le plus grand nombre de votes est alors chargé, en tant que député ou députée, de représenter l'ensemble de ses électrices et de ses électeurs à l'Assemblée nationale.

Finalement, c'est le parti politique qui réussit à faire élire le plus grand nombre de députés - celui qui obtient le plus grand nombre de « sièges » sur les 125 circonscriptions - qui forme habituellement à lui seul le gouvernement majoritaire. Il peut donc gouverner au nom de l'ensemble de la population. L'autre parti arrivant en deuxième devient, quant à lui, l'opposition officielle.

## Des avantages mais aussi des inconvénients

La façon de voter que nous utilisons actuellement, le mode de scrutin « majoritaire », a bien sûr ses avantages et il nous a bien servi jusqu'à maintenant.

D'abord reconnu pour sa simplicité, ce mode de scrutin assure généralement un gouvernement stable et majoritaire, où le pouvoir s'exerce sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement en place de négocier des accords ou des coalitions avec d'autres partis pour continuer à bien fonctionner.

En cas d'insatisfaction, les électrices et les électeurs peuvent clairement identifier qui est responsable de la mauvaise gestion du gouvernement et voter pour un autre parti aux prochaines élections, ce qui est parfois moins facile à faire quand des jeux d'alliance se forment entre différents partis.

De plus, le mode de scrutin « majoritaire » garantit un lien de représentation clair puisque chaque circonscription a sa députée ou son député. Les gens de la circonscription peuvent écrire ou aller se plaindre directement à leur député en cas de besoin. Enfin, notre mode de scrutin favorise des partis forts, ce qui représente un avantage pour plusieurs observateurs. Mais, malgré ses côtés positifs, notre mode de scrutin présente aussi quelques défauts, ce qui lui vaut sa part de critiques...

## Une façon de voter qui ne satisfait pas tout le monde

Plusieurs groupes de notre société adressent des reproches à notre mode de scrutin « majoritaire ». Pour commencer, on reproche à notre façon de voter de ne pas toujours refléter fidèlement la volonté du peuple et de créer des distorsions ou des écarts entre le nombre de votes réellement obtenus et le résultat effectif des élections.

Par exemple, certains partis politiques accèdent au pouvoir sans avoir nécessairement obtenu le plus grand nombre de votes populaires. De même, le parti le plus populaire en terme de votes peut obtenir moins de « sièges » à l'Assemblée nationale que son adversaire et se retrouver dans l'opposition au lieu d'être au pouvoir.

Cette situation s'est déjà produite à trois reprises au cours de notre histoire. En 1966, la défunte Union Nationale avait obtenu le pouvoir bien que le parti Libéral de Monsieur Jean Lesage ait obtenu le plus de votes populaires. La même chose était arrivée en 1944 entre l'Union Nationale de Monsieur Maurice Duplessis (qui avait gagné malgré un nombre inférieur de votes) et le parti Libéral de Monsieur Adélard Godbout. Plus récemment encore, en 1988, les Libéraux ont perdu le pouvoir au profit du Parti Québécois, malgré le fait qu'ils avaient obtenu le plus grand nombre de votes.

Un autre reproche adressé à notre mode de scrutin est d'offrir un choix restreint de possibilités. En effet, certaines tendances de notre société sont faiblement représentées. Notre façon de voter n'avantage pas les petits partis qui voudraient se présenter car elle exige un trop grand nombre de votes pour siéger à l'Assemblée nationale. Seuls les grands partis sont avantagés par notre système électoral.

D'autre part, ce contexte peut inciter, selon certains, au « gaspillage » des votes. En effet, en votant pour un petit parti qui n'est pas élu, notre vote peut être considéré comme étant « perdu » à leurs yeux puisque l'opinion ou l'option que l'on a voulu encourager ou promouvoir n'est pas au bout du compte représentée à l'Assemblée nationale.

Pour éviter cela, les gens auraient donc plutôt tendance à voter « utile », plutôt que de voter vraiment selon leur conviction. C'est-à-dire à voter pour un parti bien en place plutôt que pour un petit parti qui pourrait pourtant avoir des choses intéressantes à proposer.

Dans certaines régions, on remarque aussi que le scrutin majoritaire favorise parfois, et pour de longues périodes, la domination d'un parti politique à l'exclusion de tout autre. En effet, le parti qui obtient la majorité des appuis dans une région donnée laisse peu de place aux autres partis moins connus qui voudraient s'y présenter.

Notre mode de scrutin incite également au « bipartisme », c'est-à-dire que ce sont souvent les deux mêmes partis qui s'affrontent, au détriment des autres partis qui voudraient apporter du nouveau aux débats.

Finalement, les femmes qui constituent pourtant la moitié de la population, de même que certaines minorités comme les personnes immigrantes, les autochtones ou même les gens vivant en région se trouvent le plus souvent sous-représentés en politique. Même si on ne peut

pas uniquement attribuer ce fait à notre système électoral. Notre façon de voter n'y est pas totalement étrangère<sup>2</sup>.



### *Ce qu'on nous propose...*

Pour améliorer notre façon d'élire nos députées et députés à l'Assemblée nationale, et surtout pour favoriser une meilleure représentation de toutes les couches de la société, la solution envisagée en priorité est de passer d'un mode de scrutin majoritaire à un mode de scrutin un peu plus proportionnel...

Comme il a déjà été mentionné, certains pays comme le nôtre ont recours au mode de scrutin de type « majoritaire ». D'autres utilisent plutôt un scrutin de type « proportionnel », où le nombre de votes exprimés équivaut habituellement au nombre de sièges obtenus au Parlement. Plusieurs, enfin, comme l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande, ont recours à un modèle qui mélange à la fois les avantages du mode de scrutin « majoritaire » et ceux du mode de scrutin « proportionnel ». C'est ce qu'on appelle le mode de scrutin « mixte ». À travers le monde, une grande majorité des démocraties ont ainsi recours à une forme ou une autre de représentation proportionnelle<sup>3</sup>.

Cette façon de faire permet de refléter plus fidèlement l'opinion des électrices et des électeurs. C'est pour cette raison, et aussi pour éviter que la population ne finisse à la longue par se désintéresser de la politique, que le Québec a finalement décidé d'agir.

## **Une nouvelle façon de voter au Québec?**

La révision de notre mode de scrutin fait désormais partie de l'agenda de tous les partis politiques au Québec. L'actuel gouvernement du Québec a, semble-t-il, décidé de faire les premiers pas en ce sens.

Même si ce n'est qu'à l'état de projet et que tout reste encore à déterminer, le gouvernement veut proposer prochainement à la population une nouvelle façon de voter. En effet, il veut inviter les électrices et les électeurs québécois à utiliser à l'avenir un mode de scrutin « proportionnel mixte, de type compensatoire »<sup>4</sup>.

Cette nouvelle façon de voter devrait nous permettre de continuer à élire des députées et députés dans les circonscriptions, tout en prévoyant l'élection d'un certain nombre dits « de liste » ou « compensatoires ». Ces derniers serviront à combler les écarts entre les votes exprimés et les partis effectivement représentés à l'Assemblée nationale.

En clair, cela signifie qu'une grande partie de nos 125 députées et députés proviendront comme à l'habitude des circonscriptions alors qu'un plus petit nombre seront élus selon le régime de compensation. Le partage exact entre tous ces députés n'est toutefois pas encore arrêté par le gouvernement.

Selon ce dernier, cette nouvelle façon de voter, qui tente d'allier certains avantages des principaux systèmes électoraux existants dans le monde, permettra d'atténuer le risque de décalage entre la volonté exprimée par la population au moment du vote et la représentation politique qu'elle obtient réellement une fois les élections passées.

## Comment cela va-t-il se mettre en place ?

Plusieurs questions restent encore à résoudre avant de bénéficier du nouveau mode de scrutin « proportionnel mixte compensatoire ».

Par exemple, sera-t-il préférable de continuer à voter une seule fois durant les élections, comme cela se fait actuellement, ou plutôt de voter deux fois : une fois pour la candidate ou le candidat et une autre fois pour le parti que l'on veut élire ? Et sur nos 125 circonscriptions électorales, combien de députées et députés (75, 80 ou 85 ?) devront être élus selon notre système actuel, alors que les autres seront élus en fonction du vote proportionnel ? Comment les partager ?

Compte tenu de la situation, le gouvernement ne s'attend pas à ce que cette nouvelle façon de voter soit en place pour les prochaines élections générales prévues en 2007 <sup>5</sup>.

Ayant consulté plusieurs groupes intéressés au changement de notre mode de scrutin, le ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques et ministre de la Justice, Monsieur Jacques Dupuis, compte déposer sous peu un projet de loi qui comportera en principe trois grands axes : la modification de notre mode de scrutin, des amendements à la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote et enfin, une réforme des institutions démocratiques.

Ce projet de loi permettra de déterminer le nombre de circonscriptions et le nombre maximum d'électrices et d'électeurs par circonscription nécessaires pour bien faire fonctionner notre nouvelle façon de voter.

Une fois déposé, le projet de loi sera soumis à une consultation publique dans le cadre d'une commission parlementaire chargée de son étude.

Après cette consultation, et une fois le projet de loi adopté, une nouvelle carte électorale devra être établie. C'est le Directeur général des élections du Québec qui sera chargé de cette mission.

Finalement, la Commission de la représentation électorale, une commission indépendante chargée depuis 1979 de délimiter les circonscriptions électorales au Québec, devra elle-même procéder à une consultation au sujet de la nouvelle carte électorale québécoise.

Il reste donc beaucoup de détails à régler avant de pouvoir voter conformément au mode de scrutin « proportionnel mixte, de type compensatoire ». Mais une question demeure : quels seront les avantages de cette nouvelle façon de voter ? Quels bénéfices espère-t-on en tirer ?

## L'avantage de voter différemment ...

En changeant notre façon de voter, plusieurs espèrent que l'exercice de la démocratie sera plus juste et équitable pour tout le monde. On veut que notre démocratie soit plus représentative des opinions et des tendances politiques au Québec et que la composition du gouvernement reflète plus fidèlement la volonté exprimée par les électrices et les électeurs québécois. On espère qu'à l'avenir le nombre de votes exprimés correspondra davantage au nombre de sièges obtenus à l'Assemblée nationale.

En adoptant un mode de scrutin un peu plus proportionnel, on s'attend à ce que plusieurs options et opinions politiques soient mieux représentées à l'Assemblée nationale, ce qui pourrait inciter les gens à s'intéresser et à participer davantage à la politique. On souhaite aussi faire une plus grande place aux intérêts d'autres parties importantes de la société. Les femmes, qui n'occupent pas encore toute la place qui leur revient en politique, en feront-elles partie ?

### *Et les femmes alors ?*

Les femmes ont obtenu le droit de vote au Québec en 1940. En exerçant leur précieux droit de vote, les femmes peuvent influencer le cours des choses et avoir voix au chapitre sur des sujets qui concernent l'avenir de toute la société, que ce soit la santé, le travail, l'éducation, l'environnement ou encore les finances publiques...

Toutefois, malgré tous les efforts d'éducation, de sensibilisation et de revendication entrepris par les femmes, et malgré le chemin parcouru jusqu'à maintenant, il reste qu'elles sont encore en minorité à exercer le pouvoir politique et que leurs préoccupations et leurs intérêts ne sont pas toujours pris en compte par les décideuses et décideurs politiques.

C'est dans ce contexte que beaucoup de femmes ont revendiqué et appuyé l'idée de changer notre façon de voter. En révisant notre mode de scrutin, les femmes souhaitent améliorer leur sort, pour que l'égalité devienne enfin réalité, y compris dans le domaine politique.

À travers ce changement, les femmes espèrent d'abord augmenter leur présence à l'Assemblée nationale. En effet, même si le tiers des députés du gouvernement du Québec sont des femmes, elles sont proportionnellement deux fois moins nombreuses à l'Assemblée nationale que dans l'ensemble de la société<sup>6</sup>.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la faible participation des femmes en politique, entre autres : l'écart de revenus entre les hommes et les femmes, le partage inégal des responsabilités familiales, une certaine méfiance envers les partis politiques ou encore leur faible présence dans des postes supérieurs ou des instances locales de décision, là où les partis politiques remarquent le plus souvent leurs recrues potentielles...

Mais la façon de voter peut également influencer la présence des femmes en politique. Durant les débats sur le changement de notre mode de scrutin, les experts ont affirmé que les pays où les femmes étaient le mieux représentées avaient tous recours à un mode de scrutin de type « proportionnel ».

En modifiant notre façon de voter, les femmes veulent s'orienter davantage vers une vraie égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine politique. Elles veulent une participation égale à l'Assemblée nationale et aux organismes publics. Elles veulent aussi que les idées féministes et les intérêts des femmes soient davantage à l'avant-plan dans les débats et les choix politiques.

Pour certaines, le fait d'introduire un aspect « proportionnel » à notre mode de scrutin permettra peut-être de changer un peu la dynamique en politique, en favorisant un climat de négociation et de recherche d'entente plutôt que la confrontation entre les partis.

En laissant place à d'autres courants de pensée, ce changement permettra peut-être de décentraliser un peu le pouvoir qui ne reposera plus seulement entre les mains de quelques-uns.

Mais il est clair pour beaucoup de femmes que changer notre mode de scrutin ne suffira pas pour obtenir l'égalité. Plusieurs revendiquent que des mesures plus strictes, d'ordre incitatif ou légal, accompagnent cette initiative afin de faciliter l'accès des femmes à l'arène politique.

Un exemple cité est celui de la France qui a adopté une loi sur la parité obligeant les partis à présenter un nombre égal de candidats de sexe féminin et masculin. Il faudrait donc que les femmes du Québec continuent d'exercer des pressions sur les partis politiques pour qu'ils présentent des candidatures des deux sexes en nombre égal, afin d'instaurer un climat encourageant la participation des femmes.

Pour ces femmes, changer notre façon de voter peut certes constituer un premier pas important vers un meilleur partage du pouvoir, mais il ne représente pas l'unique moyen pour accéder à l'égalité.

### Coup d'oeil sur les femmes en politique

#### Pourcentage des femmes élues dans différents parlements à travers le monde, en 2002<sup>7</sup>:

Pays	Scrutin	%
Suède	Proportionnel	42,7 %
Danemark	Proportionnel	38,0 %
Allemagne	Mixte compensatoire	31,7 %
Nouvelle-Zélande	Mixte compensatoire	29,2 %
Québec *	Majoritaire à un tour	28,0 %
Canada	Majoritaire à un tour	20,6 %
France **	Majoritaire à deux tour	12,3 %

\* En 2003, 30,4 % de femmes élues au Québec, ce qui fait de l'Assemblée nationale l'un des parlements de type britannique accueillant la plus forte proportion de membres féminins.

\*\* En France, où existe depuis l'an 2000 une loi sur la parité exigeant un nombre égal de candidatures des deux sexes, seulement 5 % de femmes siègent aux conseils d'administration des grandes corporations françaises alors que 11,0 % de femmes ont été élues mairesses aux dernières élections municipales de 2001.

## *Conclusion*

L'idée de modifier notre façon de voter au Québec soulève les aspirations et les attentes de plusieurs groupes de la société, en particulier chez les femmes qui souhaitent voir l'égalité devenir enfin réalité.

Toutefois, des incertitudes demeurent : est-ce que ce changement améliorera la confiance des citoyennes et des citoyens envers leurs élus? La population aura-t-elle envie de participer davantage à la vie politique? Les gens se sentiront-ils mieux représentés à l'Assemblée nationale? Est-ce que le nouveau mode de scrutin apportera toutes les améliorations espérées?

Pour plusieurs, seule la mise en œuvre du changement annoncé dans notre mode de scrutin permettra de le dire. Mais tous aspirent finalement à la même chose : avoir le sentiment que son vote compte vraiment, dans une démocratie vivante où l'ensemble de la population peut exercer son droit de parole.

## Références bibliographiques

### Références dans le texte

- 1) Assemblée nationale du Québec, Commission des institutions, Mandat d'initiative, « La réforme du mode de scrutin au Québec », document de consultation, octobre 2002, section 2.1.2, [http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapci1.html#\\_Toc21419277](http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapci1.html#_Toc21419277)
- 2) Fédération des femmes du Québec (FFQ), Le féminisme en bref, « Enjeux féministes : La réforme du mode de scrutin », octobre 2002, pour consultation : <http://www.ffq.qc.ca/doc-collaborateurs/modescrutin.html>
- 3) Ibid. 1, section 3, [http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapci1.html#\\_Toc21419277](http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapci1.html#_Toc21419277).
- 4) Gouvernement du Québec, Ministère du Conseil Exécutif, Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, « Réforme des institutions démocratiques : Un projet en trois axes », allocution prononcée par le ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques, M. Jacques Dupuis, le 10 septembre 2003, pour consultation: <http://www.mce.gouv.qc.ca/srid/discours/dis20030910.htm>
- 5) NORMAND, Gilles, « Le projet de réforme du mode de scrutin devra attendre au printemps », *Le Devoir*, mardi, le 14 octobre 2003, p.A-9.
- 6) Gouvernement du Québec, CHARBONNEAU, Jean-Pierre, document de réflexion populaire « Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes », 2002, p.34-35.
- 7) Ibid 1, tableau de la section 2.1.5, [http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapci1.html#\\_Toc21419277](http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapci1.html#_Toc21419277)
- 8) CHOUINARD, Marie-Andrée, « Parité hommes-femmes - France et Québec ne voguent pas sur la même galère », *Le Devoir*, samedi 20 et dimanche 21 décembre 2003, <http://www.ledevoir.com/2003/12/20/43305.html?326>

### Documentation Afeas

Afeas, Documents sur la formation « Femmes et structures démocratiques », septembre 2003.

GIRARD, Lise, « Les institutions démocratiques : une démocratie à repenser ? », revue *Femmes d'ici*, été 2003, vol.37, no.4, p.4-5.

COUSINEAU, Claudette, « Pour que l'égalité devienne réalité », revue *Femmes d'ici*, été 2003, vol.37, no.4, p.2.

## Références générales

Gouvernement du Québec, États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, « Prenez votre place! », cahier de référence, cahier de participation et Rapport du Comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques, février-mars 2003, 88p.

Conseil du statut de la femme, Avis du conseil du Statut de la Femme, « La Réforme des institutions démocratiques : quels enjeux pour les femmes? », mémoire au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, novembre 2002, 62 p.

Collectif Féminisme et démocratie, « Faire de la réforme du mode de scrutin un enjeu féministe », document de travail, octobre 2002, 20 p.

## Sites à découvrir :

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques : <http://www.mce.gouv.qc.ca/srid/index.htm>

Le Directeur général des élections du Québec : <http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/>

Assemblée nationale du Québec : <http://www.assnat.qc.ca/>. Voir aussi sa mission éducative : <http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/index.html>

Le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC)-axé sur les jeunes et la démocratie : <http://www.citoyennete.qc.ca/>

## Politique canadienne :

Gouvernement du Canada, Commission du droit du Canada, « Le renouvellement de la démocratie : Les enjeux de la réforme électorale au Canada », [http://www.lcc.gc.ca/fr/themes/gr/er/discussion\\_paper/toc.asp](http://www.lcc.gc.ca/fr/themes/gr/er/discussion_paper/toc.asp)

## Groupes de pression ou d'éducation :

Groupe Femmes, Politique et Démocratie : <http://www.femmes-politique-et-democratie.com/>

Mouvement démocratie nouvelle : <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/>

À voix égales : groupe de pression cherchant à faire élire plus de femmes au Canada : <http://www.equalvoice.ca/french/>